

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « MAGIC FARM »

Siège Abidjan, Port-bouet, ABIDJAN-PORT BOUET-
ANANI NON LOIN DE LA STATION AFRIQIA, Lot 0, Ilot 0

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 07 Fév. 2023, et enregistrés au CEPICI le 23 Fév. 2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « MAGIC FARM »

Objet :

- ELEVAGE,
- PRODUCTION ET VENTE D'ALIMENT POUR BETAIL,
- PRESTATION DE SERVICES DIVERS,
- TOUTES ACTIVITES LIEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT A L'OBJET SOCIAL. Et pour la réalisation de l'objet social :
- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée,
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Port-bouet, ABIDJAN-PORT BOUET-
ANANI NON LOIN DE LA STATION AFRIQIA, Lot 0, Ilot 0

Dirigeant(s) M KONATE MALIKI (GÉRANT), M KONATE

KABINE (COGÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B12-01512 du 03/03/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°18528/GTCA/RC/2023 du 03/03/2023

